



DSM - OCS
Service du médecin cantonal
Service de la pharmacienne cantonale
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

À l'attention des résidents du canton
âgés de 65 ans et plus

N/réf. : AC/NV

Genève, le 13 octobre 2025

Concerne : Vaccination contre la grippe et le COVID-19

Madame, Monsieur,

L'automne marque le retour des virus saisonniers, en particulier de la grippe et du COVID-19. **La vaccination contre ces deux virus demeure la meilleure protection contre les complications sévères.** Elle contribue également à **protéger vos proches**, en particulier la vaccination contre la grippe.

Les vaccins contre la grippe et le COVID-19 sont adaptés chaque année aux virus circulants. Leur protection n'étant pas durable, il est recommandé de les **renouveler chaque automne**.

La plupart des médecins traitants vaccinent en cabinet. Les coûts du vaccin et du geste de vaccination sont alors pris en charge par votre assurance maladie de base (sous réserve de la franchise et de la quote-part).

Il est également possible de se faire vacciner en pharmacie. Pour que votre assurance rembourse le vaccin administré en pharmacie, une ordonnance médicale est nécessaire. En revanche, le coût du geste de vaccination reste à votre charge, même avec ordonnance.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site www.ge.ch/virushiver. Vous y trouverez notamment une carte des lieux offrant la vaccination, et des informations complémentaires sur les vaccins. Nous vous encourageons également vivement à discuter de la vaccination avec un professionnel ou une professionnelle de la santé en qui vous avez confiance, si vous en ressentez le besoin.

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations et nos vœux de bonne santé.

Alessandro Cassini
Médecin cantonal

Nathalie Vernaz
Pharmacienne cantonale

Quelques informations importantes pour mieux se protéger contre les maladies infectieuses

Vaccins recommandés à partir de 65 ans

Les personnes de 65 ans et plus présentent un risque accru de développer des formes graves de certaines maladies en raison de leur système immunitaire moins performant. Il est donc particulièrement important de mettre à jour ses vaccinations dès l'âge de 65 ans.

Recommandations nationales de vaccinations à effectuer spécifiquement dès 65 ans, en fonction de votre âge :

	Votre âge	
	65 à 74 ans	75 ans et plus
Grippe	1 dose à renouveler chaque année	
COVID-19	1 dose à renouveler chaque année	
Pneumocoques	1 dose unique à effectuer dès 65 ans	
Diphtérie, Tétanos (et Coqueluche) – vaccin combiné	1 dose de rappel à effectuer tous les 10 ans	
Zona	2 doses à 1-2 mois d'intervalle	
VRS (Virus Respiratoire Syncytial)	1 dose unique à effectuer dès 60 ans en présence de certaines maladies chroniques *	1 dose unique à effectuer dès 75 ans (même en l'absence de maladie chronique) *

*La **vaccination contre le VRS** est recommandée, mais n'est pour le moment **pas remboursée** par l'assurance obligatoire. Elle est remboursée par certaines assurances complémentaires.

Toutes les autres vaccinations citées ci-dessus sont remboursées par l'assurance obligatoire.

Options de réception des courriers de promotion de la vaccination

Ce courrier a été envoyé pour la troisième année consécutive à toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus résidant dans le canton de Genève, selon une liste fournie par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Sans nouvelle de votre part, vous continuerez à recevoir ce type d'information par courrier postal.

Si vous ne désirez plus recevoir de courrier de promotion de la vaccination, ou si vous désirez recevoir ces informations par e-mail, merci de remplir le formulaire en ligne :

- sur ce lien : <https://redcap.link/courrier>
- ou en scannant ce QR code avec votre téléphone :



Nous ne pourrions pas prendre en compte les désinscriptions adressées par courrier postal.